

SAINT JEAN DE LA PORTE

Bulletin municipal n° 15

2006

Editorial



*L'*étude paysagère sert de base au lancement du Plan Local d'Urbanisme qui se substituera au Plan d'Occupation des Sols de la commune. Claire LUCAS, architecte-urbaniste, en association avec Bernard TOUR, accompagne cette démarche qui va durer plusieurs mois et à laquelle sera associée la population de la commune.

Le PLU engage le développement de SAINT JEAN DE LA PORTE pour les années à venir et nous concerne tous. Merci d'avance pour votre participation constructive.

Le Conseil Municipal vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2007.

Gérard Rochas

Collecte sélective et ordures ménagères

Depuis le 1^{er} juillet les points d'apport volontaire et la déchetterie sont gérés par la communauté de communes.

Une volonté politique s'est inscrite, par différentes actions, pour une diminution du tonnage des ordures ménagères. Le coût actuel du traitement est de 250 la tonne non triée.

C'est pourquoi :

- Une incitation au compostage des fermentescibles a été réalisée fin Septembre à la salle des fêtes de St Jean avec succès. 140 foyers du canton, sensibles au problème ont suivi une information technique.

Une seconde opération sera reconduite au cours de l'année 2007

- Nous avons demandé à l'entreprise SIBUET d'être vigilant sur le contenu des ordures ménagères : A partir du 1er janvier les éboueurs ne prendront plus avec votre poubelle, les cartons, encombrants (chaise de jardin par ex.), pneus, bidons d'huile de vidange.....etc, De manière générale tout ce qui doit aller à la déchetterie. Vous devez impérativement les emmener à la déchetterie

RAPPEL du traitement :

250 la tonne des déchets non triés dans votre poubelle ménagère

100 la tonne des déchets en points d'apport volontaire (un conteneur souillé par un autre déchet que

déchetterie. Nous sommes conscients qu'elle ne répond plus aux besoins actuels.

Un système d'enlèvement d'encombrants sur notre commune, trimestriel ou



verre, papier/cartons, ou emballages plastiques est déclassé en ordures ménagères à 250 € la tonne au lieu de 100)

60 € la tonne en déchetterie donc soyons vigilant au tri et faisons vivre notre déchetterie

**AYONS CE REFLEXE
LA DIMINUTION DU COUT
DE LA TAXE D'ORDURES
MENAGERES PASSERA
FORCEMENT PAR
L'IMPLICATION DE TOUS**

La commission déchets de la communauté de communes travaille sur le réaménagement de la

semestriel pourrait être mis en place par nos employés si vous nous en faites part de ce besoin.

(VŒUX) DU MAIRE

Les vœux du maire auront lieu autour d'un apéritif offert par la population à la salle des fêtes le **dimanche 14 janvier à 11h00**

REPAS DE NOS ANCIENS

Nous espérons tous vous retrouver le dimanche 28 janvier à la salle des fêtes à partir de 11h45, une animation musicale est prévue.

Si vous avez besoin d'être véhiculé pour partager ce moment faites le savoir par téléphone à la mairie au **04 79 28 54 55** avant le mardi 23 janvier

Nous constatons ces derniers temps des dégradations dans la commune

et notamment des TAGUES tant sur des parties publiques que privées

Nous rappelons que des poursuites peuvent être engagées.

Ces dégradations ont un coût, qui de ce fait, et qu'ils sont supportés par la collectivité c'est-à-dire tout le monde.

Salle des fêtes

La salle des fêtes est utilisée tout au long de l'année par des particuliers, habitants ou pas de la commune, par des associations locales ou de la communauté de communes de la Combe de Savoie.

Son utilisation en 2006 :

habitants de la commune (journée semaine et week end) : 12 locations
personnes extérieures à la commune : 7 locations
Soit un total de 19 locations représentant la somme de 3 233 euros.

La salle des fêtes est également utilisée par des associations pour lesquelles elle fait l'objet d'un prêt gracieux :

● L'ACA

(Association Cantonale d'Animations) :
4 journées

25 fois pour les activités périscolaires

● 7 matinées pour le RAM

(Relais Assistantes Maternelles)

● A.P.E.

(Association de Parents d'Elèves).
5 journées

● SAVOIE VIVANTE

6 journées

● FNACA, POMPIERS, GROUPAMA, CONSEIL GENERAL....

7 journées

Elle est particulièrement appréciée du part sa situation géographique, de la dimension de la salle et de la proximité de l'agorospace.

Souvent louée en période estivale pour de fêtes familiales (mariage, baptêmes ou anniversaire) le voisinage se plaint du bruit occasionné par la musique notamment.

Un règlement affiché en plusieurs emplacements de la salle des fêtes fait l'objet d'un rappel à chaque location.

Malgré cela, nous constatons que son application n'est pas toujours suivie d'effets et que le son de la musique n'est pas baissé et perdure jusqu'au matin !

Le conseil municipal réfléchit à différentes solutions pour éviter les désagréments subis par nos concitoyens qui habitent en proximité de cette installation.

Plusieurs solutions sont envisagées (climatisation des locaux, coupure d'électricité lorsque les décibels dépassent un certain seuil, location avec une heure de fermeture, réflexion sur son utilisation durant la période estivale....). Les bruits occasionnés par l'utilisation de nos installations sont une préoccupation du conseil municipal qui ne manquera pas de vous informer sur son suivi.



Cantine :

La commune assure un service de cantine pour les enfants scolarisés. L'effectif reste relativement stable sur les trois dernières années.

En 2001/2002 l'effectif moyen était de 17 enfants, il passe à 25 de 2003 à 2006.

Nous observons toujours des « pointes » de fréquentation liées à l'activité viticole de notre commune.

La prestation repas se fait avec la société COMPAREST basée à Pontcharra qui livre l'ensemble des repas en liaison froide.

La commune s'est équipée en 2004/2005 d'un four de remise en température qui assure une prestation de qualité.

La commune participe à hauteur 12 819 euros sur cette prestation qui représente la part de dépenses des personnels qui assurent l'encadrement.

INFORMATIONS GARDE D'ENFANTS

Vous aimez vous occuper d'enfants. Alors, vous êtes peut-être intéressé(e) pour devenir assistant(e) maternel(le).

ASSISTANTE MATERNELLE

une réelle activité professionnelle exercée à votre domicile

L'assistant(e) maternel(le) accueille un ou plusieurs enfants confié(s) par les parents, de façon régulière ou occasionnelle, à la journée ou en dehors des heures scolaires, ce, moyennant rémunération.

Qui peut devenir assistant(e) maternel(le) agréé(e) ?

Toute personne de 18 à 65 ans peut faire une demande d'agrément auprès du Service Départemental de la Protection Maternelle et Infantile (PMI). «L'agrément est accordé si les conditions d'accueil garantissent la sécurité, la santé et l'épanouissement des enfants, en tenant compte des aptitudes éducatives de la personne.»

La profession n'est pas réservée aux femmes. Il y a déjà un homme sur le canton!

Demander l'agrément, c'est simple...

Contactez l'animatrice du Relais Assistantes Maternelles ou la puéricultrice PMI qui vous proposeront une réunion d'information. Participer à la réunion d'information sur le métier assistante maternelle, le statut, les droits et devoirs du salarié et de l'employeur, la démarche pour l'agrément (remise du dossier de demande).

Passer une visite médicale.

Envoyer votre dossier au Conseil Général.

Pendant la phase d'instruction du dossier (délai de 3 moi), la puéricultrice se rendra à votre domicile pour un entretien et une visite de votre logement.

Etre agréée : un plus pour l'assistante maternelle, pour les parents et les enfants.

En effet, l'agrément présente des intérêts et avantages pour l'assistante maternelle : exercice en toute légalité (responsabilité de l'enfant, sanction relative au travail au noir) - reconnaissance d'un statut professionnel - contrat de travail mensualisation du salaire - congés payés - droit à une couverture sociale (maladie, maternité, retraite, chômage...), à un régime fiscal avantageux, à une formation gratuite (60 h avant l'accueil du 1^{er} enfant puis 60 h en cours d'emploi) pour les parents et les enfants : qualité d'accueil de l'enfant - formation obligatoire de l'assistante maternelle - embauche en toute légalité - aides financières et réduction ou crédit d'impôts... et pour tous, suivi de l'assistante maternelle par le service PMI et accompagnement, appui des parents et des assistantes maternelles par le Relais Assistantes Maternelles.

Contactez Annie GULLARD
animatrice du Relais Assistantes Maternelles
au 04 79 28 06 71
n°1 immeuble la Combe Noire
73250 St Pierre d'Albigny.

Anciens combattants

La cérémonie du 11 novembre s'est déroulée en présence de Monsieur Rochas, Maire de St Jean de la porte et du conseil municipal, de Monsieur Boisson membre du conseil d'administration de l'U.F.A.C et porte drapeau de la section locale, Monsieur Bergin président de l'association des anciens combattants, des pompiers et du corps enseignant ainsi qu'une importante participation de la population. Le président a lu le message de l'union fédérale et le maire celui du ministre. De jeunes enfants ont fait l'appel aux morts Auguste Galice et Mr le maire ont déposé la gerbe. Le pot de l'amitié a été offert par la municipalité. Les anciens combattants leurs épouses et des veuves d'anciens combattants se sont ensuite retrouvés pour le traditionnel repas du 11 Novembre au restaurant «Christin» A cette occasion Mr Boisson a remis au nom du président national Serge COURS, la médaille de reconnaissance de l'U.F. à J.P.BERGIN. Pour l'occasion, le pouvoir a été donné à Benjamin BERGIN, âgé de 11ans et scolarisé à l'école des pupilles de l'air de MONTBONNOT près de Grenoble, de remettre fièrement cette distinction à son Papy.



Porte-drapeau J. BOISSON – B. BERGIN en tenue militaire de cérémonie
M. le Maire et A. GALICE

PROJET HANDI' AILES LES INDIENS 2006

Le club de parapente des «Indiens de Montlamb'air» fait voler des personnes handicapées depuis une dizaine d'année. Les indiens participaient à la journée «Odysée Coup de pouce» organisée par l'Association des Paralysés de France une fois par an. Satisfait par ces moments intenses de partages et d'échanges, les indiens ont décidé d'aller plus loin dans cette voie. C'est la naissance du projet Handi' Ailes...



Ce projet mis en place au cours de cette année 2006, a pour but de sécuriser le vol avec les handicapés et de multiplier les actions (journées de vols en biplace). Ce projet peut se définir en trois étapes :

Formation des pilotes de parapentes biplaces : Pour sécuriser le vol avec une personne handicapée, il convient de placer la personne dans un fauteuil (voir photo). Les techniques de vol se trouvent modifiées par la présence du fauteuil. Le pilote doit faire preuve de beaucoup de précision et d'adresse, notamment lors du décollage.

Achat de matériel : Les indiens ont été obligé de faire l'acquisition de deux fauteuils et d'une voile biplace adaptée dès cette année. Les journées Handi' Ailes : Organisées par les indiens, ces journées sont l'occasion de partager notre passion du vol libre avec les personnes handicapées. Il y a bien sûr les vols en parapentes pendant la matinée puis un repas



afin de continuer ces rencontres dans la convivialité. Il y a eu quatre rencontres cette année.

Au total, ce sont environ cinquante personnes handicapées et une soixantaine de bénévoles qui ont vécu ensemble de beaux moments de partage et d'émotion. Le succès de ces journées nous motivent plus que jamais pour reconduire ces manifestations les années à venir. ■

